

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le treize février, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents (25 puis 24 pour les délibérations 12 à 14) : Mathieu COËNT, Laurence DOMET-GRATTIERI, Thierry RYO, Laurence LE COADOU, David NEUHAARD, Anne RAINGUE-GICQUEL, Laurent PONNELLE, Lucile HEGWEIN, Pascal GOYAL, Dominique AMISSE, Françoise PAYEN, Marie-Antoinette GUEDES, Linda THILL, Gaëlle KERLEAU, Sébastien BLOCH, Ludivine PRECIGOUT, Charles BAHOLET, Guillaume DERVAL, Baptiste GUEGAN, Anaïs DURAND, Laurette FOUCHER, Christelle ODIAU-MATHIEU (délibérations 1 à 11), Sylvie GOSLIN-GUIHÉNEUF, Manuel BERASALUZE, Virginie TARTOUÉ.

Représentés (4 puis 5 pour les délibérations 12 à 14) : pouvoirs ont été donnés :

Dominique MOURGUES	à	Laurence LE COADOU
Amélie DANET	à	Anne RAINGUE-GICQUEL
Thibault CHEVALIER	à	Baptiste GUEGAN
Pascal HASPOT	à	Sylvie GOSLIN-GUIHÉNEUF
Christelle ODIAU-MATHIEU	à	Virginie TARTOUÉ

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance.

Auxiliaire à la secrétaire de séance : Alexina PIVETEAU, directrice générale des services.

ORDRE DU JOUR

Finances, Ressources Humaines, Développement économique, Marchés publics

1. Etat des indemnités des élus 2023
2. Protocole transactionnel désordres salles sportives
3. Prévoyance du personnel communal : adhésion au groupement de commande proposé par le centre de gestion de la Loire-Atlantique
4. Médiation préalable obligatoire : avenant n° 1 à la convention avec le centre de gestion de la Loire-Atlantique
5. Convention constitutive de groupement de commandes pour la maintenance, l'exploitation et l'évolution des systèmes de téléphonie interne
6. Convention constitutive de groupement de commandes - Recours aux marchés du RESAH pour la fourniture de solutions de cybersécurité
7. Convention constitutive de groupement de commandes pour une prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en matière d'assurances
8. Cimetière - modification de l'encaissement du produit des concessions

9. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Sécurité, travaux

10. Nouveau règlement du cimetière

Transition énergétique

11. Lutte contre les frelons asiatiques : modalités de participation de la commune à la destruction des nids
12. Loi Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables : bilan de la concertation et définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

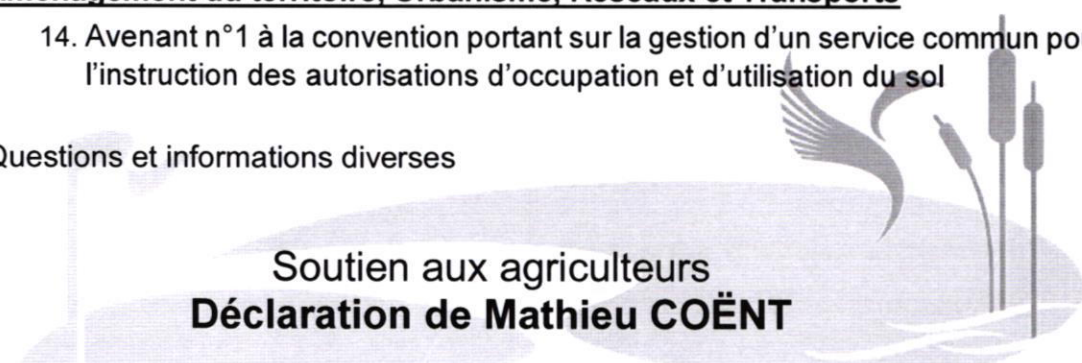
Culture

13. Nouveau règlement intérieur de la bibliothèque

Aménagement du territoire, Urbanisme, Réseaux et Transports

14. Avenant n°1 à la convention portant sur la gestion d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol

Questions et informations diverses



Soutien aux agriculteurs
Déclaration de Mathieu COËNT

« Témoin des difficultés rencontrées par le monde agricole, la commune de Saint-André-des-Eaux, constituée à 70 % de terre agricole et naturelle (1 250 ha), souhaite exprimer son soutien à ces femmes et ces hommes qui nous nourrissent, entretiennent, et façonnent nos paysages.

Que mangerons-nous demain ?

C'est la question à laquelle il nous faut répondre au travers du cri d'alerte des agriculteurs, qui n'en peuvent plus. Leurs conditions de travail sont difficiles, souvent peu rémunératrices et pourtant leur activité est essentielle car ils font vivre nos territoires.

Une restructuration des filières est nécessaire, privilégiant les circuits courts, qui permettent une juste rémunération pour le producteur et un juste prix pour le consommateur.

La concurrence doit être loyale : pour cela, il nous faut sortir de la logique des accords de libre-échange et mettre fin au Mercosur, afin de protéger les agriculteurs des importations qui ne sont pas soumises aux mêmes normes de production.

Le soutien de l'Europe via la Politique Agricole Commune constitue une aide importante. Il faut cependant que l'Europe engage sa refonte, afin d'améliorer la répartition des aides, en allant au-delà de la seule logique du nombre d'hectares exploités et de course aux volumes.